

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CHARLEMAGNE  
TENUE LE 3 NOVEMBRE 2020 À 19H00**

**À HUIS CLOS EN VIDÉOCONFÉRENCE**

**Cette séance ordinaire est tenue exceptionnellement à huis clos en vidéoconférence, dû à la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit actuellement (COVID-19)**

Sous la présidence de Monsieur le maire Normand Grenier, à laquelle sont présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers, Serge Desjardins, Pauline Lavoie-Dubé, Sylvain Crevier, Josée Paquette, Claudia D'Asti et Joe Falci; formant quorum.

Est également présent, Olivier Goyet, directeur général et greffier par intérim

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

**ORDRE DU JOUR**

**1. GREFFE/DIRECTION GÉNÉRALE**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 octobre 2020 et de la séance extraordinaire du 26 octobre 2020
- 1.3 Correspondance
- 1.4 Comités (rapports)
- 1.5 Mandat à l'Union des municipalités du Québec - Mandataire

**2. TRÉSORERIE/FINANCES**

- 2.1 Dépôt des États financiers semestriel
- 2.2 Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement

**3. URBANISME**

- 3.1 Demande d'un P.I.I.A.  
Aménagement de l'enseigne au mur pour l'établissement Médico-Esthétique SJ, 30 rue Émile-Despins local 3A, lot 4 748 741, zone C-4
- 3.2 Demande d'un P.I.I.A.  
Aménagement des enseignes sur socles pour l'établissement Globalité Physio-Ostéo, 1-3 rue Quintal local 104, lots 1 949 454 et 1 949 460, zone C-9
- 3.3 Demande d'un P.I.I.A.  
Modification des aménagements extérieurs, 368-370 rue Hamel, lot 1 949 561, zone R-15
- 3.4 Demande d'un P.I.I.A.  
Modification des aménagements extérieurs, 368-370 rue Hamel, lot 1 949 561, zone R-15

**4. TRAVAUX PUBLICS**

**5. LOISIRS/COMMUNICATIONS/BIBLIOTHÈQUE**

- 5.1 Projet «Agrandissement de la bibliothèque»
- 5.2 Octroi de subvention - fondation À deux pas de la réussite
- 5.3 Appui – Campagne Noeudvembre

**6. VARIA**

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**8. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**1. GREFFE/DIRECTION GÉNÉRALE**

- 1.1 **Résolution numéro 20-11-190**  
**Adoption de l'ordre du jour**

**Proposé par : Claudia D'Asti**  
**Appuyé par : Sylvain Crevier**  
**Et résolu,**

La séance étant ouverte à 19h01, que l'ordre du jour soit adopté, tel que lu et rédigé en laissant l'item « varia » ouvert.



NOVEMBRE 2020

1.2 **Résolution numéro 20-11-191**

**Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 octobre 2020 et de la séance extraordinaire du 26 octobre 2020 (dépôt d'un procès-verbal de correction)**

**Attendu** que les membres du Conseil de ville renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 octobre 2020 et du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 26 octobre 2020;

**Attendu** qu'il y a lieu de retirer l'avis de motion présenté au point 2.2, de la séance ordinaire du 6 octobre 2020;

**Pour ces motifs; il est :**

**Proposé par :** Serge Desjardins

**Appuyé par :** Josée Paquette

**Et résolu,**

QUE le Conseil de ville approuve les procès-verbaux ci-dessus mentionnés, tels que rédigés et corrigés.

ADOPTÉ

1.3 **Correspondance du mois**

Le greffier par intérim mentionne que la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 6 octobre 2020 a été acheminée aux membres du Conseil.

1.4 **Comités (rapports)**

- Rapport du comité des loisirs
- Rapport du comité des travaux publics
- Rapport du comité des finances

1.5 **Résolution numéro 20-11-192**

**Mandat à l'Union des municipalités du Québec - Mandataire**

**Regroupement d'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires**

**Attendu** que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la Ville de Charlemagne souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires, pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025;

**Pour ces motifs; il est :**

**Proposé par :** Sylvain Crevier

**Appuyé par :** Claudia D'Asti

**Et résolu,**

QUE la Ville de Charlemagne :

JOIGNE par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025.

AUTORISE le maire et le greffier par intérim à signer, pour et au nom de la Ville de Charlemagne, l'entente intitulée «ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires», soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long

ADOPTÉ

**2. TRÉSORERIE/FINANCES**

2.1 **Dépôt des états financiers semestriels**

Madame Cindy Caron, trésorière, dépose, en vertu de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, les rapports semestriels suivants :

*Rapport semestriel au 31 octobre - comparatif entre le budget annuel et le résultat projeté pour l'année financière 2020*

*Rapport semestriel au 31 octobre - comparatif entre le résultat courant et précédent des années financières 2019-2020*



## 2.2 Résolution numéro 20-11-193

### Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement

**Considérant** les recommandations du comité de finances;

**Il est proposé par :** Joe Falci  
**Appuyé par :** Serge Desjardins  
**Et résolu,**

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 4 novembre 2020 :

- Liste des comptes à payer totalisant la somme de 356 664.01 \$
- Registre des chèques émis ou payés totalisant la somme de 73 557.47 \$
- Liste des paiements effectués par transferts bancaires totalisant la somme de (55 396.76 \$)

Que le Conseil de ville approuve la liste des comptes à payer et d'en autoriser le paiement.

Que la trésorière soit autorisée à effectuer les paiements.

ADOPTÉ

## 3. URBANISME

### 3.1 Résolution numéro 20-11-194

#### **Demande d'un P.I.I.A.**

#### Aménagement de l'enseigne au mur pour l'établissement Médico-Esthétique SJ, 30 rue Émile-Despins local 3A, lot 4 748 741, zone C-4

**Attendu** qu'une demande à l'effet d'accepter l'aménagement d'une enseigne au mur pour l'établissement Médico-Esthétique SJ, a été déposée à la Ville de Charlemagne;

**Attendu** que cette demande est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 05-388-15;

**Attendu** que ce projet a été étudié et analysé en fonction des objectifs et des critères d'évaluation du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), lors de la réunion tenue le 14 octobre 2020, du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**Attendu** la recommandation numéro 2020-R-38 du CCU, favorable à l'aménagement de l'enseigne;

**Attendu** que ce projet doit respecter l'ensemble des dispositions applicables du règlement de zonage numéro 05-384-15, notamment les dispositions spécifiques à la zone C-4;

**Pour ces motifs; il est :**

**Proposé par :** Josée Paquette  
**Appuyé par :** Joe Falci  
**Et résolu,**

QUE le Conseil de Ville approuve le plan d'implantation et d'intégration architecturale, relatif à l'aménagement d'une enseigne au mur pour l'établissement Médico-Esthétique SJ, situé au 30 rue Émile-Despins, tel que présenté par le demandeur.

ADOPTÉ

### 3.2 Résolution numéro 20-11-195

#### **Demande d'un P.I.I.A.**

#### Aménagement des enseignes sur socles pour l'établissement Globalité Physio-Ostéo, 1-3 rue Quintal local 104, lots 1 949 454 et 1 949 460, zone C-9

**Attendu** qu'une demande à l'effet d'accepter l'aménagement de deux enseignes sur des socles existants pour l'établissement Globalité Physio-Ostéo, a été déposée à la Ville de Charlemagne;

**Attendu** que cette demande est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 05-388-15;

**Attendu** que ce projet a été étudié et analysé en fonction des objectifs et des critères d'évaluation du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), lors de la réunion tenue le 14 octobre 2020, du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);



NOVEMBRE 2020

**Attendu** la recommandation numéro 2020-R-37 du CCU, favorable à l'aménagement des enseignes;

**Attendu** que ce projet doit respecter l'ensemble des dispositions applicables du règlement de zonage numéro 05-384-15, notamment les dispositions spécifiques à la zone C-9;

**Pour ces motifs; il est :**

**Proposé par :** Joe Falci  
**Appuyé par :** Josée Paquette  
**Et résolu,**

QUE le Conseil de Ville approuve le plan d'implantation et d'intégration architecturale, relatif à l'aménagement des enseignes sur socle pour l'établissement Globalité Physio-Ostéo, situé au 1-3 rue Quintal, tel que présenté par le demandeur.

ADOPTÉ

### 3.3 Résolution numéro 20-11-196

**Demande d'un P.I.I.A.**

**Modification des aménagements extérieurs, 368-370 rue Hamel, lot 1 949 561, zone R-15**

**Attendu** l'adoption de la résolution 18-03-038 lors de la séance du 6 mars 2018, concernant une demande de PIIA afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel sur le lot 1 949 561;

**Attendu** qu'une demande à l'effet de modifier certains aménagements extérieurs (stationnement et aménagement paysager), a été déposée à la Ville de Charlemagne;

**Attendu** que cette demande est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 05-388-15;

**Attendu** que ce projet a été étudié et analysé en fonction des objectifs et des critères d'évaluation du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), lors de la réunion tenue le 14 octobre 2020, du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**Attendu** la recommandation numéro 2020-R-40 du CCU, favorable à la modification des aménagements extérieurs;

**Attendu** que ce projet doit respecter l'ensemble des dispositions applicables du règlement de zonage numéro 05-384-15, notamment les dispositions spécifiques à la zone R-15;

**Pour ces motifs; il est :**

**Proposé par :** Josée Paquette  
**Appuyé par :** Joe Falci  
**Et résolu,**

QUE le Conseil de Ville approuve le plan d'implantation et d'intégration architecturale, relatif à la modification des aménagements extérieurs, situé au 368-370 rue Hamel. Toutefois un arbre devra être planté à l'intérieur de la cour avant.

ADOPTÉ

### 3.4 Résolution numéro 20-11-197

**Demande d'un P.I.I.A.**

**Remplacement d'une section du revêtement extérieur, 26-32 rue Quintal, lot 1 948 480, zone R-23**

**Attendu** qu'une demande à l'effet de remplacer une section du revêtement extérieur du bâtiment principal, a été déposée à la Ville de Charlemagne;

**Attendu** que cette demande est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 05-388-15;

**Attendu** que ce projet a été étudié et analysé en fonction des objectifs et des critères d'évaluation du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), lors de la réunion tenue le 14 octobre 2020, du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**Attendu** la recommandation numéro 2020-R-39 du CCU, favorable au remplacement d'une section du revêtement extérieur;

**Attendu** que ce projet doit respecter l'ensemble des dispositions applicables du règlement de zonage numéro 05-384-15, notamment les dispositions spécifiques à la zone R-23;

Pour ces motifs; il est :

**Proposé par :** Joe Falci  
**Appuyé par :** Josée Paquette  
**Et résolu,**

QUE le Conseil de Ville approuve le plan d'implantation et d'intégration architecturale, relatif au remplacement d'une section du revêtement extérieur du bâtiment principal, situé au 26-32 rue Quintal, tel que présenté par le demandeur.

ADOPTÉ

#### 4. TRAVAUX PUBLICS

#### 5. LOISIRS/COMMUNICATIONS/BIBLIOTHÈQUE

##### 5.1 Résolution numéro 20-11-198

##### Projet «Agrandissement de la bibliothèque»

**POINT RETIRÉ ET REPORTÉ À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE**

##### 5.2 Résolution numéro 20-11-199

##### Octroi de subvention - fondation À deux pas de la réussite

**Attendu** que la fondation À deux pas de la réussite est un organisme reconnu qui intervient sur le territoire de la Ville de Charlemagne,

**Attendu** que la mission de l'organisme est de soutenir les familles charlemaignes en offrant des services d'aide aux devoirs et de distribution d'effets scolaires en collaboration avec l'École Institutionnelle de Charlemagne,

**Attendu** que la Ville de Charlemagne souscrit à la mission de la fondation À deux pas de la réussite,

**Pour ces motifs; il est, proposé, appuyé et résolu unanimement,**

Que la Ville de Charlemagne octroi une subvention de 704,66\$ à la fondation À deux pas de la réussite pour la réalisation du projet du Jardin de la réussite qui se veut un hommage aux bâtisseurs et partenaires de l'organisme et qui prend place sur le terrain de l'école Institutionnelle de Charlemagne depuis le mois de septembre 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

##### 5.3 Résolution numéro 20-11-200

##### Appui – Campagne Noeudvembre

**Attendu** qu'annuellement 4600 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 890 mourront de cette maladie;

**Attendu** que 12 Québécois par jour recevront un diagnostic du cancer de la prostate;

**Attendu** que PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis exclusivement au Québec;

**Attendu** l'importance de sensibiliser la population de Charlemagne au dépistage du cancer de la prostate;

**Attendu** que la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le noeud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre;

**Pour ces motifs; il est proposé, appuyé et résolu unanimement :**

Que le Conseil municipal de la Ville de Charlemagne déclare le 19 novembre comme « La journée charlemaignoise de la sensibilisation au cancer de la prostate « Noeudvembre ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



NOVEMBRE 2020

**6. VARIA**

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

- aucune question

**8. Résolution numéro 20-11-201**  
**Levée de la séance à 19h10**

Il est proposé par : **Serge Desjardins**  
Appuyé par : **Pauline Lavoie-Dubé**  
Et résolu unanimement :

Que la présente séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été discutés.

ADOPTÉ

---

Normand Grenier  
Maire

---

Olivier Goyet  
Directeur général et greffier par intérim

NOVEMBRE 2020



**AVIS DE CONVOCATION  
D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR MERCREDI,  
18 NOVEMBRE 2020 À 17H30**

Monsieur le Maire Normand Grenier,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Serge Desjardins, Pauline Lavoie-Dubé, Sylvain Crevier, Josée Paquette,  
Claudia D'Asti, et Joe Falci

**AVIS SPÉCIAL** vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette Municipalité est convoquée par Son Honneur le Maire, Monsieur Normand Grenier, pour être tenue par vidéoconférence, le mercredi 18 novembre 2020 à 17h30, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Constat de quorum et ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Octroi de mandat à la firme Location Lordbec inc.
4. Embauche de Madame Maryse Delage au service des travaux publics
5. Projet Charlemagne hivernal
6. Période de questions
7. Levée de la séance extraordinaire

Je, Olivier Goyet, directeur général et greffier par intérim, soussigné, certifie que j'ai fait signifier cet avis spécial à tous les membres du Conseil municipal par courriel, entre 14h00 et 17h00, ce 17<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2020.

Olivier Goyet  
Directeur général et greffier par intérim

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CHARLEMAGNE  
TENUE LE 18 NOVEMBRE 2020 À 17H30  
À HUIS CLOS EN VIDÉOCONFÉRENCE**

**Cette séance ordinaire est tenue exceptionnellement à huis clos en vidéoconférence, dû à la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit actuellement (COVID-19)**

Sous la présidence de Monsieur le maire Normand Grenier, à laquelle sont présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers, Serge Desjardins, Pauline Lavoie-Dubé, Sylvain Crevier, Josée Paquette, Claudia D'Asti et Joe Falci; formant quorum.

Est également présent, Olivier Goyet, directeur général et greffier par intérim

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Octroi de mandat à la firme Location Lordbec Inc.
3. Embauche de Madame Maryse Delage au service des travaux publics
4. Projet «Charlemagne hivernale»
5. Varia
6. Période de questions
7. Levée de la séance extraordinaire

1. **Résolution numéro 20-11-202**  
**Adoption de l'ordre du jour**

**Proposé par :** Sylvain Crevier  
**Appuyé par :** Claudia D'Asti  
**Et résolu,**

La séance étant ouverte à 17h30, que l'ordre du jour soit adopté, tel que lu et rédigé en laissant l'item « varia » ouvert.

2. **Résolution numéro 20-11-203**  
**Octroi de mandat à la firme Location Lordbec Inc.**

**Considérant** un bris de la connexion d'égout au 10 rue Plourde;



NOVEMBRE 2020

**Considérant** que des travaux sont nécessaires afin d'effectuer la réparation de la connexion à l'égout;

**Considérant** la complexité des travaux à effectuer;

**Considérant** que 3 entreprises ont été contactées afin de soumettre une soumission;

- Les Entreprises Miabec inc. : aucune soumission transmise ;
- Construction Monco : aucune soumission transmise ;
- Location Lordbec inc. : 24 949.57 \$ avec taxes (possibles extras selon la présence de roc et/ou de terre contaminée).

**Pour ces motifs; il est :**

**Proposé par :** Pauline Lavoie-Dubé

**Appuyé par :** Josée Paquette

**Et résolu,**

Que le conseil de ville autorise la tenue des travaux de réparation de la connexion d'égout pour le 10 rue Plourde et accorde le contrat à Location Lordbec inc. au montant de 24 949.57 \$ avec taxes (possibles extras selon la présence de roc et/ou de terre contaminée, selon la soumission).

ADOPTÉ

3. **Résolution numéro 20-11-204**

**Embauche de Madame Maryse Delage au poste d'opératrice/chauffeuse/journalière (horaire rotatif) au service des travaux publics**

**Attendu** le processus de sélection en vue de combler le poste d'opérateur/chauffeur/journalier (horaire rotatif);

**Attendu** que le poste d'opérateur/chauffeur/journalier (horaire rotatif) fait partie de l'unité syndicale, col bleu;

**Attendu** que le comité de sélection a réalisé quatre (4) entrevues de sélection ;

**Attendu** que le rapport du comité de sélection a été remis aux membres du conseil municipal;

**Pour ces motifs; il est :**

**Proposé par :** Serge Desjardins

**Appuyé par :** Claudia D'Asti

**Et résolu,**

Que la Ville de Charlemagne engage Madame Maryse Delage à titre d'opératrice/ chauffeuse/journalière (horaire rotatif).

Que les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective des employés, cols bleus.

Que la date de début d'emploi soit le 30 novembre 2020.

ADOPTÉ

4. **Résolution numéro 20-11-205**

**Projet «Charlemagne hivernale»**

**Attendu** que la situation dans laquelle nous sommes plongés depuis le printemps dernier, apporte un lot de conséquences de plus en plus lourdes pour la population ;

**Attendu** que la Ville de Charlemagne souhaite mettre en place un projet d'illumination et d'ambiance permettant de faire vibrer la ville en ces temps difficiles grâce à une expérience visuelle enveloppante, dynamique et reconfortante ;

**Attendu** que le projet global compte six (6) emplacements à illuminer ou animer et ce, à des niveaux variables en terme d'envergure ;

**Attendu** que la ville désire égayer le quotidien de la population en créant un espace extérieur chaleureux et ouvert à tous en période hivernale ;

**Attendu** que la ville souhaite mettre en place un espace de jeu et de plaisir dynamique dans un cadre sécuritaire et respectant les règles en matière de sécurité civile ;



**Pour ces motifs; il est proposé par, appuyé et résolu unanimement,**

Que la Ville de Charlemagne dégage, à même l'enveloppe COVID-19 reçue du gouvernement du Québec, un budget de 40 000 \$ pour la réalisation du projet « Charlemagne hivernale ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. **Varia**

6. **Période de questions**

7. **Résolution numéro 20-11-206**  
**Levée de la séance extraordinaire à 17h50.**

**Proposé par : Josée Paquette**

**Appuyé par : Joe Falci**

**Et résolu:**

Que la présente séance extraordinaire soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été discutés.

ADOPTÉ

---

Normand Grenier  
Maire

---

Olivier Goyet  
Directeur général et greffier par intérim